

Conseil d'administration du 19/09

Ouverture du CA à 18h16

Présents : Mme Cresson, M. Barbier, M. Haerinck, Mme Gisclard, M. Carrier, Mme Depont, Mme Gallois, M. Charlier, M. Le Clézio, Mme Guillot, Mme Desmots, M. Demonsais, M. Schwetterle, Mme Heno, Mme Boulommier. Le quorum est atteint.

1) **Approbation du compte-rendu du CA de juin sur la DHG : OUI à l'unanimité.**

Départ de Mme Cresson à 18h17.

2) **Rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement**

M. Charlier présente le rapport sur le fonctionnement pédagogique du lycée.

La présentation du rapport, qui comprend 27 pages plus les annexes, reprend la même structure que les années précédentes, à savoir une présentation par parcours : parcours avenir (réfèrent : M. Charlier), parcours santé (référente : Mme Gendret), parcours d'éducation artistique et culturelle (référénts : M. Loiseau et Mme Desmots) et parcours citoyen (référente : Mme Dhouailly). Quatre semaines thématiques ont été organisées dans l'année, correspondant à chacun des parcours, en lien avec le CESCE et le comité culture et sport.

Les nouveautés de l'année 2023-2024 ont été :

- La création de 5 « classes engagées ». Les séjours SNU décalés en fonction des classes ont engendré des perturbations dans les cours ; le ministère de l'éducation nationale s'est engagé à éviter ce genre de désagrément pour l'année prochaine. Les dates des séjours SNU étaient promises pour le 30 août mais elles n'ont pas toujours pas été données. Les 1000 € alloués à chaque projet ne sont pas renouvelés en 2024 – 2025. Malgré les dysfonctionnements, les élèves sont revenus contents des séjours.
- Beaucoup de projets ont été menés cette année, dont de nombreux sont liés à la mise en place du Pacte (le BIA, la Classe défense).
- L'ouverture de la première année de BTS MOS, qui se poursuit en 2024-2025 avec l'ouverture de la seconde année. M. Haerinck demande si un financement est prévu pour équiper la salle 001 dans laquelle ont lieu les cours. M. Charlier répond que non, car la 001 sera réaffectée après la construction du nouveau bâtiment dédié aux salles de cours en filière sécurité.

Le lycée s'est affirmé comme « lycée engagé » via :

- La journée académique sur les gestes de prévention, le 6 octobre, qui a vu au lycée la visite de plusieurs établissements ainsi que du recteur ;
- L'audit de renouvellement du label « Lycée des métiers », avec un avis favorable pour la modification de l'intitulé en « Lycée des métiers de la sécurité, de la prévention et de l'engagement ».
- La labellisation « Lycée engagé » grâce à la présence des cinq classes engagées.

Une réflexion a été menée sur l'élargissement de la carte des formations.

Partie 1 : Le parcours santé

Le lycée a travaillé avec de nombreux partenaires extérieurs dont la liste figure dans le rapport. Lors de la semaine santé, les actions ont porté sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, les risques des conduites addictives, le sommeil, les émotions, l'alimentation... La priorité qui

se dessine pour nos élèves est la santé mentale. Nombre d'entre eux, dans toutes les filières, ont des fragilités.

Partie 2 : Le parcours citoyen

La journée de la laïcité a été l'occasion d'actions qui sont à renouveler cette année. Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du partenariat avec l'Association française des Victimes du Terrorisme et de la Classe défense. Ces actions sont surtout centrées sur les élèves de la filière sécurité, même si Mme Dhouailly a le souci d'associer d'autres classes à ses projets.

Des actions ont été menées dans le cadre de l'égalité filles/garçons et de la journée Non au harcèlement.

De très nombreuses actions ont été menées par les référentes Développement durable. Le bilan est mitigé pour le projet « Happy culture » et la gestion des ruches. Le système de financement change en 2024-2025 (achat des ruches et des essaims). Des actions menées en cours entrent dans le cadre du développement durable : la classe dehors et le projet « L'épopée impressionniste ».

Les cinq « classes engagées » du lycée ont porté sur l'UF2S, le partenariat avec l'AFVT, la classe Défense, le partenariat avec la Croix-Rouge et les projets autour du développement durable.

Partie 3 : Le parcours d'éducation artistique et culturelle

L'objectif des référents culture est que le plus grand nombre d'élèves soient concernés par des projets d'EAC, dans des domaines artistiques variés. Les tableaux de suivi de cohorte permettent de vérifier cela.

Le Pass Culture est une source de financement des projets culturels qui n'est pas recensée dans les financements officiels du lycée. La moitié du budget a été utilisée en 2023-2024. Les professeurs sont encouragés à l'utiliser au maximum, le risque étant qu'il disparaisse s'il n'est pas utilisé dans sa totalité.

La section européenne a connu un « passage à vide » en 2023-2024 : il n'y a pas eu de mobilité pour des raisons administratives. Les élèves de Terminale pourront peut-être se greffer au stage à Malte de 2025, en fonction du nombre d'élèves de Première qui y participeront. Le stage à Malte aura lieu entre mi-mai et mi-juin. La section européenne a été élargie avec succès à la filière AGORA, et en 2024-2025 des heures d'initiation sont envisagées en filière sécurité.

Les clubs et ateliers ont été en grande partie financés par le Pacte.

Les 11 élèves ambassadeurs culture étaient presque tous en Terminale, un renouvellement sera à faire en 2024-2025. Ils ont suivi des formations et ont participé pour certains aux comités culture et sport.

Les projets dans le domaine du sport ont été marqués par le label Génération 2024 et la participation au lycée au dispositif « La France aux jeux ». L'UF2S, seule option possible en lycée professionnel, est ouverte depuis la rentrée 2023. Le seul regret est qu'il n'y ait pas d'élèves de 2PMRC.

Le projet de FabLab « La Fabrique » a beaucoup progressé. Le FabLab sera annexé au nouveau bâtiment (prévu pour la fin 2025) dont nous avons les plans. En attendant, les salles PS1 et PS2 seront utilisées provisoirement.

Le CDI a vu une augmentation de sa fréquentation, mais une baisse du nombre de séances organisées en lien avec les professeurs.

Partie 4 : Le Parcours avenir

La politique d'orientation de l'établissement, coordonnée par le chef d'établissement, repose sur le suivi effectué par les professeurs principaux et les équipes éducatives, les relations avec les partenaires sous l'égide de la DDFPT et de la RBDE, et sur le suivi des affectations.

Les actions menées portent sur l'AP et les cours « passerelle » (soutien en espagnol et en français pour les élèves issus de CAP arrivant en Bac Pro), la liaison collèges-lycée, les entretiens de rentrée et la liaison avec l'infirmière scolaire et l'assistante sociale.

Les bilans de paliers d'orientation montrent que l'idée reçue selon laquelle nos élèves voudraient absolument quitter le lycée est fautive : nos élèves restent au lycée, qui est souvent dans leurs premiers vœux d'orientation.

L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers est un point très important au lycée : 9 élèves suivis en FLS, 13 élèves en ULIS, plus de cinquante PAP... La tendance augmente pour 2024-2025 avec 41 élèves suivis par un AESH. Une demande de création d'un poste et demie d'AESH a été déposée.

Les résultats aux examens sont au-dessus des attendus compte-tenu des catégories socio professionnelles des parents, ce qui montre que l'établissement apporte une réelle plus-value.

Une perspective pour l'avenir est d'avoir des statistiques sur la capacité du lycée à garder ses élèves, et sur le devenir des élèves après la Terminale. La cérémonie de remise des diplômes, positionnée en novembre, est un moyen d'obtenir des informations sur la situation des élèves, dont plus des deux tiers font des vœux sur Parcoursup.

Le rapport du chef d'établissement sur le fonctionnement pédagogique du lycée est voté : OUI à l'unanimité.

3) Convention avec un apiculteur pour la gestion des ruches au lycée.

M. Le Clézio dit que, la convention n'étant pas encore rédigée, ce point est repoussé à un prochain CA pour vote. Le lycée va s'associer à l'apiculteur qui s'occupe des ruches au collège de Marines pour la gestion des ruches et des essaims, achetés par le lycée. Nous avons besoin de l'accord de la Région pour rédiger la convention.

4) Affectation de la taxe d'apprentissage

M. Le Clézio dit que ce point est repoussé à un prochain CA, le changement de logiciel (Opale) ne permettant pas encore de le régler.

5) Prélèvement sur fonds de roulement

M. Le Clézio présente une décision budgétaire modificative.

La pièce B10 mentionne un prélèvement de 9 296,17 € sur le fonds de roulement afin de compléter le montant d'un nouveau lave-vaisselle pour la cantine (l'ancien étant défectueux, 5 000 € ont été dépensés en réparations en 2023-2024). La Région finance ce remplacement à hauteur de 30 000 €, et le lycée a fait une demande au FCSH pour les 9 296,17 € restants. Celle-ci n'ayant pas été accordée, M. Le Clézio propose qu'elle soit prélevée sur le fonds de roulement.

La décision budgétaire modificative comporte aussi l'affectation du surplus des loyers des conventions d'occupation précaire, celui-ci ne pouvant être affecté au moment du vote du budget en raison du principe de sincérité.

La décision budgétaire modificative est votée : OUI à l'unanimité.

6) Information sur les frais de stage

Mme Depont informe le conseil que les remboursements de frais de PFMP seront supprimés, car ils font doublon avec l'allocation de stage désormais versée aux élèves. Ces remboursements, auparavant prélevés sur la subvention pédagogique globalisée, seront réaffectés. Le nouveau système est plus juste car tous les élèves perçoivent une allocation et il évite le non-recours au droit.

7) Autorisation d'encaissement des frais de restauration des stagiaires de la filière sécurité

M. Le Clézio présente ce point. 24 élèves de Première Métiers de la sécurité partent 1 semaine en stage à l'école de police de Vincennes, de même que 24 élèves de Terminale (pour 2 semaines). Lors de ce stage, la restauration est obligatoire (les élèves n'ont pas le droit de sortir, ni d'apporter leur propre repas). Les repas, au tarif de 6,10 € par repas, sont réglés par le lycée par virement. L'établissement doit donc encaisser au préalable les chèques des familles.

L'autorisation d'encaissement des frais de restauration des stagiaires est votée : OUI à l'unanimité.

8) Répartition des logements de fonction

M. Le Clézio présente ce point.

- Le logement du chef d'établissement est vacant.
- Celui du proviseur adjoint est occupé par Mme Gallois.
- Un logement de 80 m² est loué en COP à Mme Bouyssou depuis un an et demi.
- Un logement est occupé par M. Le Clézio.
- Un logement est occupé par M. Hémon.
- Un logement de 80 m² à l'intérieur du lycée est occupé par M. Ben Achour

La répartition des logements de fonction est votée : OUI à l'unanimité.

9) Questions diverses

M. Charlier dit qu'il n'a pas reçu de questions diverses. Il fait un point sur la rentrée, apaisée par rapport aux précédentes, et avec un record (484 élèves), en partie dû à la forte tension démographique dans le Val d'Oise.

La séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance

E. DESMOTS

